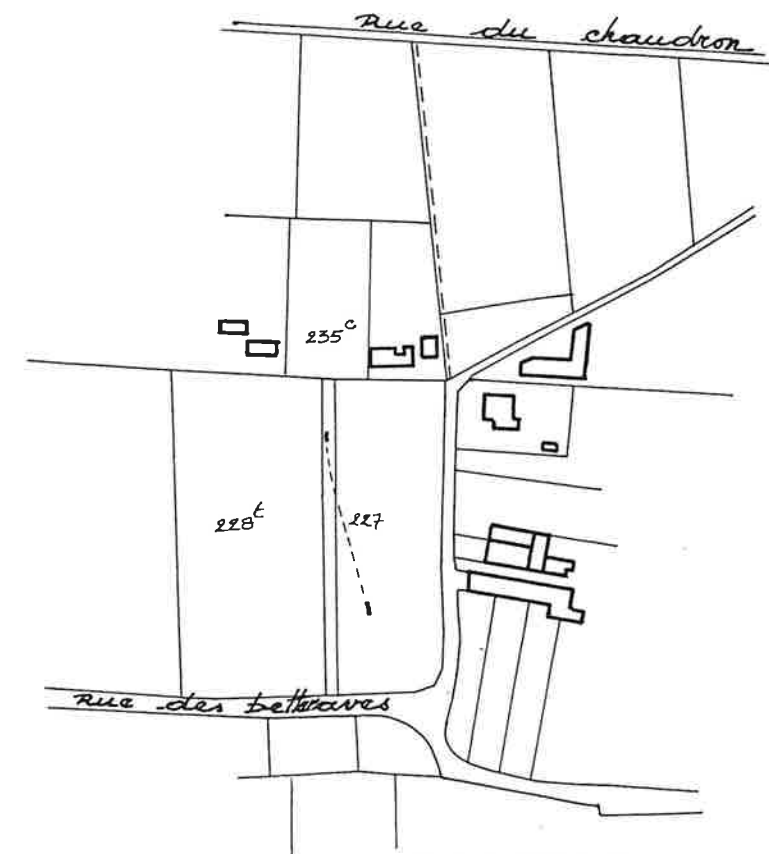
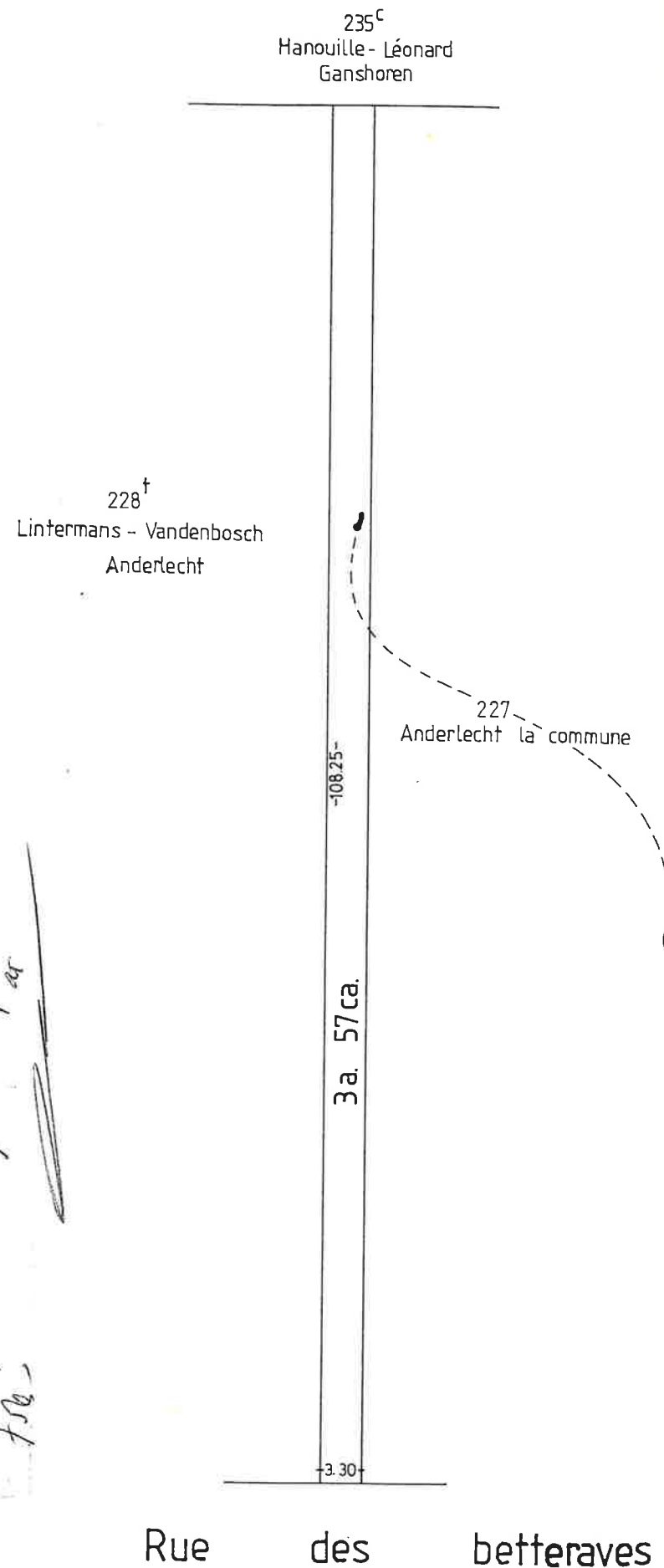




PROCES - VERBAL DE MESURAGE.

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le quatorze décembre.

Je soussigné Iwan DOHMEN Géomètre-Expert Immobilier, domicilié à Anderlecht, boulevard Sylvain Dupuis, 282;

Requis par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Anderlecht;

En vue de délimiter et de mesurer la parcelle ci-dessous décrite;

Déclare avoir procédé aux opérations d'arpentage nécessaire et avoir retenu la description suivante :

Commune d'ANDERLECHT.

Une bande de terre de 3,30m de façade sise à front de la rue des Betteraves, d'une profondeur de 108.25m, cadastrée section G partie du n° 227, contenant en superficie : TROIS ARES CINQUANTE-SEPT CENTIARES (3a 57ca).

En foi de quoi, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Comp. [Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

